

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "ZUS Centre Nord" : 1 ère répartition des crédits pour 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de "ZUS Centre Nord" à Marseille, au titre de 2019, conformément au tableau ci-annexé, une subvention d'équipement d'un montant de 4.181 € pour la création de l'équipement sportif Kléber, sur une dépense subventionnable plafonnée à 500.000 €HT.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame BARTHÉLEMY ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée